


Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20120220-19199-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 21/02/12 |
| Date de réception : mardi 21 février 2012 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.228

Séance publique du

20 février 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS – RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART DE LA VILLE, PREMIÈRE PARTIE – DÉCISION D'ENGAGER LES TRAVAUX, CRÉATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE, DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DE FONDS DE CONCOURS

Le 20/02/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 16/02/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Maurice CHAZEAU à M. Stéphane PAOLI, M. Gerard DELOCHE à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine SILVESTRE à M. Victor TONIN, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/02/12

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES
PROTÉGÉS – RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART DE LA VILLE, PREMIÈRE PARTIE
– DÉCISION D'ENGAGER LES TRAVAUX, CRÉATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE,
DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DE FONDS DE CONCOURS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du programme pluriannuel de restauration des oeuvres d'art de la ville d'Aix-en-Provence, en concertation et sous le contrôle scientifique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (D.R.A.C. P.A.C.A.), une nouvelle phase de travaux s'ouvre en 2012 par la restauration progressive des oeuvres d'art installées dans les églises depuis 1803. Cette opération concerne les églises de la Madeleine, de Saint-Jean-de-Malte et de Luynes.

Elle s'inscrit dans un double projet patrimonial à l'échelle de la commune :

un projet immobilier (*plan pluriannuel immobilier patrimonial*)

un projet mobilier comprenant l'inventaire exhaustif des œuvres et des objets contenus dans les églises de la ville d'Aix-en-Provence, leur restauration et leur valorisation.

Une première partie du programme pluriannuel concernant la conservation préventive des œuvres de l'église de la Madeleine a été réalisée à l'automne 2010.

Pour les années 2012-2013, une première phase du programme de restauration est envisagée, dont le budget global est estimé à **363 650 euros HT**, ce qui correspond à la restauration de 45 œuvres d'art.

Cette dépense devrait se répartir sur l'année 2012 pour 1/3 environ de la dépense globale soit **121 262 € HT** et 2/3 sur l'année 2013, sous réserve de validation au budget primitif 2013, soit **242 388 € HT** compte tenu des délais de passation des marchés publics et de réalisation de la prestation.

CRÉATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE

Pour la réalisation de cette opération une unité fonctionnelle est proposée.

En application du code des marchés publics n°2006-975 du 1er août 2006 (*modifié par Décrets des 17 et 19 décembre 2008*), les unités fonctionnelles permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité.

Conformément à la délibération n°2004.0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004, la création d'une unité fonctionnelle, accompagnée de sa fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants respectifs et la procédure retenue, doit être adoptée par le Conseil municipal.

| Désignation de la dépense | Montant € HT | Observations |
|---|---------------------|---|
| Transport exceptionnel du tableau de Boeyerman «La décollation de saint Paul» | 8.000 € HT | MAPA inférieur à 90.000 euros au titre de l'article 30 du code des marchés public |
| Restauration des œuvres d'art | 355.650 € HT | Appel d'offre |
| Montant global de l'unité fonctionnelle | 363.650 € HT | |

PLAN DE FINANCEMENT ET SUBVENTIONS ATTENDUES POUR LA RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART

La dépense totale de 363.650 € HT se décompose en :

157 650 euros HT pour les œuvres non protégées au titre des monuments historiques,

206 000 euros HT pour les œuvres protégées au titre des monuments historiques y compris pour le transport exceptionnel du tableau de Boeyerman «La décollation de Saint- Paul (*classé*)».

Cette distinction est nécessaire car le statut juridique des œuvres, a une influence sur la qualité des partenaires financiers qui pourront être sollicités et sur le montant de leur participation qui peut varier de 10% à 35%.

La répartition prévisionnelle des interventions financières de nos partenaires peut être déclinées comme suit :

Plan de financement des œuvres non protégées au titre des monuments historiques :

| Collectivités | Pourcentage de participation | Montant en euros |
|------------------|------------------------------|-----------------------|
| CONSEIL GENERAL | 20% | 31.530 € HT |
| CONSEIL REGIONAL | 10% | 15.765 € HT |
| CPA | 35% | 55.177,50 € HT |
| VILLE | 35% | 55.177,50 € HT |
| TOTAL | 100% | 157.650 € HT |

Plan de financement des œuvres protégées au titre des monuments historiques y compris le transport du tableau de Boeyermans « La décollation de saint Paul » :

| Collectivités | Pourcentage de participation | Montant en euros |
|-----------------|------------------------------|--------------------|
| DRAC | 30% | 61.800 € HT |
| CONSEIL GENERAL | 20% | 41.200 € HT |

| | | |
|------------------|------|---------------------|
| CONSEIL REGIONAL | 10% | 20.600 € HT |
| CPA | 20% | 41.200 € HT |
| VILLE | 20% | 41.200 € HT |
| TOTAL | 100% | 206.000 € HT |

Compte tenu des prévisions actuelles et sous réserve de confirmation de la part des partenaires sollicités, la part résiduelle globale de la ville s'élèverait à 96.377,50 euros HT soit **26%** de la dépense totale.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** d'engager la première partie des travaux de restauration des œuvres d'art de la ville d'Aix-en-provence,
- **DIRE** que la dépense correspondante, estimée à **121 262 € HT** pour l'année 2012 sera imputée au budget de la ville, chapitre 90324 2031 1298 qui présente les disponibilités nécessaires, que la somme de **242 388 € HT** sera proposée à l'inscription du budget 2013 sous réserve de sa validation préalable.
- **ADOPTER** l'unité fonctionnelle et la fiche fonctionnelle, ci-annexée, qui la compose afin de permettre sa réalisation,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer tous les marchés, conventions et documents afférents à cette opération,
- **SOLLICITER** le concours financier des partenaires publics ou privés au plus fort taux (*subventions ou fonds de concours*),
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier principal d'Aix-Municipal à faire recette des sommes correspondantes.

**2012.228 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES
PROTÉGÉS – RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART DE LA VILLE, PREMIÈRE
PARTIE – DÉCISION D'ENGAGER LES TRAVAUX, CRÉATION D'UNE UNITÉ
FONCTIONNELLE, DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DE FONDS DE CONCOURS**

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 52 |
| Présents | : 39 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 52 |
| Pour | : 52 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/02/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
LA VILLE

DGA ÉDUCATION CULTURE ET POLITIQUE DE LA VILLE
DIRECTION DES MUSÉES ET DU PATRIMOINE CULTUREL
SERVICE : VALORISATION DES BIENS MOBILIERS

DEMANDE DE CREATION
D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

OBJET : RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART DE LA VILLE, PREMIÈRE PARTIE – DÉCISION
D'ENGAGER LES TRAVAUX, CRÉATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE, DEMANDES DE
SUBVENTIONS ET DE FONDS DE CONCOURS

Date ou période de la réalisation : 2012 - 2013

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 20 février 2012

| Désignation de la dépense | Montant € HT | Observations |
|--|---------------------|--------------|
| → Fournitures | | |
| | | |
| → Services | | |
| Restauration des œuvres d'art de la ville : première partie | 363.650 € HT | |
| Montant global de l'unité fonctionnelle | 363.650 € HT | |
| Procédure : Appel d'offre | | |

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.